

Service instructeur
Service Prospective et Aménagement

5^{ème} Commission - N° *CG2011-5-5-4*

Service consulté

**BUDGET PRIMITIF 2012
SERVICE PROSPECTIVE ET AMÉNAGEMENT
PROGRAMME FO15
CONVENTION PARTENARIALE 2012 ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-
RHIN ET L'ADAUHR**

Résumé : Le budget consacré à la prospective et à l'aménagement du territoire en 2012 s'élèvera, en crédits de paiement, à 2 258 000 € (180 000 € en investissement et 2 078 000 € en fonctionnement) et en autorisation de programme à 100 000 €.

Le présent rapport a également pour objet de valider le programme partenarial entre le Département du Haut-Rhin et l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin pour l'année 2012.

Dépenses :

	AP	CP Inv.	CP Fonct.	Total CP 2012
Programme FO15 (prospective, aménagement du territoire)	100 000.00	180 000.00	2 078 000.00	2 258 000.00

Les dépenses du Service Prospective et Aménagement se déclinent de la manière suivante :

- les subventions pour frais d'études relatives aux documents d'urbanisme et d'aménagement (investissement)
- l'achat de données (fonctionnement)
- la participation au fonctionnement du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport
- la subvention de fonctionnement versée à l'ADAUHR

Le détail de ces interventions vous est proposé ci-après.

1) Subventions pour frais d'études relatives aux documents d'urbanisme et d'aménagement (investissement)

Le programme F015 décliné dans le guide des aides départementales comprend les rubriques d'aides suivantes :

- Elaboration des Cartes Communales et des PLU (subvention à hauteur de 50 % du coût HT des études) ;
- Révisions simplifiées, révisions et modifications des POS et PLU dans le cas où un projet d'initiative départementale est à l'origine de cette évolution (subvention à hauteur de 50 % du coût HT des études);
- Révision des POS et des PLU (subvention à hauteur de 10 % du coût HT des études) ;
- Etudes relatives à l'Approche Environnementale en Urbanisme (subvention à hauteur de 50 % de la charge résiduelle supportée par le maître d'ouvrage, plafonnée à 22 000 € HT).

L'aide relative à l'élaboration des SCOT est désormais rattachée aux Contrats de Territoire de Vie.

Jusqu'en décembre 2010, le Département a accompagné l'élaboration des SCOT à travers la rubrique "Etudes d'Urbanisme et d'Aménagement" du guide des aides. En 2012, il soutiendra financièrement l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Sundgau à travers le Contrat de Territoire de Vie de ce secteur.

L'émergence de nouvelles normes réglementaires fixées par l'Etat (Grenelle 2, Natura 2000,...) impose aujourd'hui aux SCOT en cours de conduire des études complémentaires. Des syndicats mixtes de SCOT ont ainsi sollicité le Département pour faire face à ces coûts supplémentaires.

Par ailleurs, les premiers SCOT approuvés devraient prochainement engager leur révision pour tenir compte de ces mêmes impératifs. Les SCOT « non Grenelle » ont ainsi jusqu'en 2016 pour en intégrer les principes (analyse de la consommation foncière des 10 dernières années, élaboration d'un document d'aménagement commercial, ...). Le SCOT de la région mulhousienne prévoit ainsi d'entamer sa révision en 2012.

Afin d'apporter une réponse à ces différentes structures et de poursuivre le soutien et l'accompagnement des autorités en charge des SCOT, tout en tenant compte du budget contraint du Département, il est proposé que les aides départementales prennent la forme d'un apport en ingénierie. La mission d'assistance et de conseils de l'ADAUHR auprès des SCOT serait ainsi élargie et pérennisée dans le cadre du projet de programme partenarial 2012.

Ainsi, concernant les aides aux communes, communautés de communes ou syndicats mixtes de SCOT pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, une inscription d'AP de 100 000 € et de CP de 180 000 € est nécessaire.

Notons que la couverture du département par les documents d'urbanisme est quasiment totale, ce qui devrait entraîner l'extinction prochaine de la rubrique liée aux élaborations de documents d'urbanisme.

2) Participation au Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Terrains du Technoport des Trois Frontières (fonctionnement)

Le soutien au fonctionnement du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières se traduit par une participation départementale.

Les crédits de paiement prévisionnels s'élèvent à 26 000 €. Ce montant est identique depuis 2008 et le restera en 2012.

3) Acquisition de données (fonctionnement)

Un crédit de 2 000 € est maintenu en 2012 pour permettre l'acquisition de données nécessaires à certaines études. A noter que ce crédit était de 10 000 € les années précédentes.

4) Subvention de fonctionnement versée à l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR)

L'agence assure des activités à la fois de service public et de prestations payantes dans le cadre du secteur concurrentiel.

Ainsi, d'une part, en tant que régie personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, l'ADAUHR est chargée de la gestion d'un Service Public Administratif et intervient à ce titre à plusieurs niveaux :

- L'ADAUHR apporte conseils et assistance aux collectivités haut-rhinoises en matières d'aménagement et d'urbanisme, elle accompagne également les autorités compétentes en matières de Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).
- La régie constitue une structure d'appui du Département pour l'assister dans la réflexion d'animation, de coordination et d'information de sa politique de développement cohérent et durable en matière d'urbanisme, d'information géographique, d'aménagement et de patrimoine. L'ADAUHR apporte à la collectivité départementale les compétences d'expertise, de conseil, de diagnostic, de participation à des réunions et à des groupes de travail thématiques.

En second lieu, l'ADAUHR assure des prestations de service payantes exercées dans le champ concurrentiel. Son changement de statuts en 2006 l'a cependant obligé à réduire le volume de son activité dans le secteur marchand, d'où une baisse régulière de son chiffre d'affaires depuis 2007.

Une analyse des données financières de l'ADAUHR pour l'année 2010 figure en annexe III.

En 2012, la répartition de l'activité de l'ADAUHR entre secteur public et secteur marchand devrait rester inchangée (70 % / 30 %). Compte tenu du contexte budgétaire du Département, il a été demandé à l'ADAUHR de participer à l'effort de rigueur budgétaire imposé à l'ensemble des services départementaux. Il est ainsi proposé de revoir la subvention départementale à la baisse, passant de 2 100 000 € en 2011 à 2 050 000 € en 2012.

Les prestations réalisées par l'ADAUHR dans le cadre du Service Public Administratif sont formalisées dans le cadre d'une convention de partenariat entre la régie et le Département du Haut-Rhin et détaillées dans un document annuel intitulé « programme partenarial ». Ces deux documents sont annexés au présent rapport.

Le programme partenarial définit les contours des interventions en déclinant les missions qui peuvent être pluriannuelles ou annuelles et qui s'organisent selon un calendrier fixé en amont. Parallèlement, des missions ponctuelles nécessitant une réponse rapide de l'ADAUHR peuvent s'ajouter en cours d'année. Elles font alors l'objet d'une demande écrite

sur la base d'un document type mentionnant les tâches à réaliser, les compétences à mobiliser, les moyens à mettre en œuvre, les outils à activer et l'échéance des tâches à réaliser.

Le programme partenarial qui vous est remis fait le point des différentes missions confiées.

Il vous est proposé de le valider pour l'année 2012.

En conclusion, je vous propose :

- **pour les investissements (F015), d'inscrire :**
 - **en AP : 100 000 €**
 - **en CP : 180 000 €**

- **pour le fonctionnement (F015), d'inscrire en CP :**
 - **2 000 € pour l'achat de données,**
 - **26 000 € de participation pour le Technoport,**
 - **2 050 000 € de subventions pour l'ADAUHR.**

- **de m'autoriser à signer la convention jointe au rapport sur le contenu du programme partenarial à passer avec l'ADAUHR pour l'année 2012.**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER



Programme partenarial – Année 2012
Département du Haut-Rhin / ADAUHR
(Agence départementale
d'Aménagement et d'Urbanisme du
Haut-Rhin)



Vu la délibération n° 2005/IV – 5^e/23 du Conseil Général en date du 20 octobre 2005 portant création de la régie personnalisée ADAUHR.

Vu la délibération n° [] du Conseil Général du Haut-Rhin en date du [] décembre 2011 portant validation du programme partenarial.

Entre les soussignés :

- le Département du Haut-Rhin, sis 100 avenue d'Alsace - BP 20351 - 68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par la délibération visée ci-dessus,
et
- l'ADAUHR sis 16 A avenue de la Liberté – BP 60467 – 68020 COLMAR CEDEX, représenté par son Président, autorisé par une délibération en date du 10 janvier 2006.

Préambule

L'ADAUHR, Agence Départementale d'Aménagement et l'Urbanisme du Haut-Rhin, est depuis le 1^{er} janvier 2006, une régie départementale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargée de la gestion d'un service public administratif.

Article 1^{er}- Objet

Le présent programme partenarial a pour objet de définir les contours de l'intervention de l'ADAUHR au titre de la collaboration et dans le cadre du service public administratif qu'elle assure par le biais de son statut de régie personnalisée.

Article 2- Interventions de l'ADAUHR

La régie a pour objet d'assister et de conseiller, sur le plan administratif et technique, le Conseil Général du Haut-Rhin. La régie constitue une structure d'appui du Conseil Général du Haut-Rhin pour l'assister dans la réflexion d'animation, de coordination et d'information de sa politique de développement cohérent et durable en matière d'urbanisme, d'aménagement et de patrimoine, d'information géographique, apportant au Département les compétences suivantes : expertise, conseil, diagnostics, participation à des réunions et groupes thématiques de travail...

L'ADAUHR constitue ainsi depuis 2006, un centre de ressources pour les services départementaux.

A ce titre, les interventions de l'ADAUHR continueront à se faire en fonction de trois axes :

▪ **Axe 1 - de manière pluriannuelle / Axe 2 - de manière annuelle :**

L'ensemble des missions pluriannuelles et annuelles confiées par le Conseil Général à l'ADAUHR dans le cadre du programme partenarial 2012 sont détaillées dans le tableau joint en annexe. Chacune des nouvelles missions confiées pour l'année 2012 fait l'objet d'une fiche technique précisant de façon claire sa problématique, ses objectifs, ses attendus et ses modalités de réalisation. Ces fiches seront transmises à l'ADAUHR dès la signature de la convention partenariale.

▪ **Axe 3 - de manière périodique :**

Lorsque les missions n'entrent pas dans le champ de celles décrites en interventions pluriannuelles et annuelles, chaque service ou direction devra préciser à l'ADAUHR, par écrit, sur la base d'un document type, les éléments suivants, à savoir :

- les tâches à réaliser,
- les compétences à mobiliser,
- les moyens à mettre en œuvre,
- les outils à activer et l'échéance des tâches à réaliser en vue d'interventions spécifiques et périodiques, sous réserve que ces tâches correspondent à celles définies à l'article 2 du présent programme partenarial.

Article 3 – La mise en place d'un outil de suivi des missions confiées à l'Adauhr permet d'avoir en temps réel une vision claire et partagée par les deux partenaires de l'état d'avancement des missions confiées.

Des réunions périodiques permettent de réaliser une évaluation conjointe de l'état d'avancement et de la mise en œuvre des missions.

En fin d'année une évaluation conjointe des missions réalisées / restant à réaliser sera effectuée.

Article 4 – Le programme partenarial est applicable à compter du 1^{er} janvier 2012.

Fait en triple exemplaire

A....., le.....

Le Président de l'ADAUHR,

Le Président du Conseil Général,

Michel HABIG

Charles BUTTNER

Recueil des missions des différents services du Conseil Général du Haut-Rhin confiées à l'ADAUHR dans le cadre du Programme Partenarial 2012

Rappel des missions de l'ADAUHR - article 3 extrait des statuts du 20 octobre 2005

"A titre principal, assistance et conseil gratuits aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics dans le cadre du service public

La Régie exerce ses missions dans le cadre et dans le respect strict des compétences dévolues au Département et notamment de l'aide qu'il peut apporter aux communes et leurs groupements qui en font la demande pour l'exercice de leurs compétences, conformément à l'article L.3233-1 du Code général des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, la Régie a pour objet d'assister et de conseiller, en matière administrative et technique, le Département, les communes du Haut-Rhin et leurs établissements publics dont l'action concerne le territoire et les compétences du Département du Haut-Rhin notamment dans les domaines suivants :

- l'urbanisme ;
- l'aménagement du territoire ;
- l'intercommunalité ;
- les constructions et aménagements publics ;
- le patrimoine bâti ;
- et la gestion des paysages."

Thématique de la mission confiée	Services responsables	Intrus	Côté annuelle pluriannuelle (A - P)	Modalités de la commande	Etat d'avancement	Echéance	Personne référente
pour l'action sociale	1a	STE	P	Commande - 2008	en cours	mission plénière	N. NALLOT
	1b	STE	P	Commande - 2008	en cours	mission plénière	
	1c	STE	P	Commande - 2008	en cours	mission plénière	
	1d	OH-RAS	P	Commande - 2012	à démarrer en 2012	mission plénière	
	2a	SPA	P	Délibération du 23 juin 2006 étendue, en 2012, au suivi de leurs mises en œuvre et/ou révision	en cours	mission plénière	
pour l'aménagement du territoire et l'urbanisme	2b	SPA	P	Délibération 20 octobre 2005	en cours	mission plénière	S. HUCBOURG
	2c	SPA	P	Commande - 2009	en cours	mission plénière	
	3a	SPA	P	Commande - 2011	en cours	mission plénière	
	2e	SPA	P	Commande - 2010	en cours	jusqu'à la finalisation des projets de conception	
	2f	SPA	P	Commande - 2010	en cours	au terme de la réalisation	
	2g	DCPA	P	Commande - 2012	à démarrer en 2012	au terme de la réalisation	
	2h	SEU	P	Commande - 2009	en cours	au terme de la réalisation (mission particulière suite à la nomination du nouveau Sous-Préfet)	
	3b	DPS	P	Commande - 2012	à démarrer en 2012	au terme de la réalisation	
	3c	DPS	P	Commande - 2009	en cours	mission plénière	
	2k	DRT	P	Commande - 2012	à démarrer en 2012	mission plénière	
pour le sport	3f	DGS	P	Commande - 2012	à démarrer en 2012	mission plénière	J.P. SCHAYOB
	3	MAM	P	Commande 2006, renouvelée annuellement	en cours	au terme de la réalisation	J.M. MALLER & M.C. PETER

L'expertise et l'assistance aux services du Département dans l'exercice de leurs compétences (*)

43	SAE	Réalisation annuelle de l'étude relative à la situation démographique des secteurs de recensement des collèges du Haut Rhin (en lien avec l'observatoire des populations scolaires)	A	Commande - 2012	à décaler en 2012	mission plénière	R. CISELUNG
44	DAR	Assistance patrimoniale et archéologique dans le cadre de travaux prévus à Court, Noyen et Long terme à l'Ecomusee (objectif de conservation optimale du patrimoine de l'Ecomusee d'Alsace en tenant compte des évolutions muséales prévisibles)	A	Commande - 2011	en cours	établissement fin novembre 2011 - protocole sur trimestre 2012	M. BASSANO
45	DAR	Assistance patrimoniale et architecturale dans le cadre de travaux prévus à Court, Moyen et Long terme au Centre Rössler à PLEVENSBELM	P	Commande - 2012	à décaler en 2012	au terme de la réalisation	
46	DPS	Assistance pour un Etat des lieux des bâtiments du Parc de Weesding (inventaire, propositions de réhabilitation...)	A	Commande - 2012	à décaler en 2012	mission annuelle	T. MAEHR
47	DPS	Dévation Sud de MUNSTER - Appui à l'étude diagnostique des propriétés du Département	A	Commande - 2012	à décaler en 2012	mission annuelle	
48	DPS	Accompagnement dans l'élaboration de diagnostics des projets d'investissement	P	Commande - 2011	en cours	mission plénière	C. SIMONIN
49	SAS	Assistance et expertise des Equipements Sportifs de la Région Mulhousienne	P	Commande passée 2010, modifiée en commande pluriannuelle	en cours	mission annuelle	V. FEUTZ
50	DCS/CABINET/ PRESIDENCE	Conseil, assistance et expertise dans le traitement de dossiers divers	P	Commande - 2009	en cours	mission plénière	
51	SEU	L'élaboration d'un observatoire des zones d'activités et des sites industriels Haut-Rhiniens	P	Commande - 2008	en cours	Au terme de la réalisation (projet devant être totalement abouti en 2011 et prochain compte rendu de sa complexité)	D. LANGENBACH
52	DAT	Réalisation d'un inventaire des services et équipements communaux et départementaux et élaboration et suivi d'un observatoire dédié.	P	Commande - 2009, démarrage effectif en 2011 (justifications méthodologiques)	en cours	mission plénière	D. JOANNES COIGNARD
53	OURAS	Actualisation des tranches d'intervenir sur la base des informations de l'Atlas Social (lien à jour par l'OURAS) et l'attention sur les nouvelles données qui pourraient servir de paramètres pour alimenter l'AtlasCo	P	Commande - 2012	à décaler en 2012	2012	S. TACHON
54	DGS	Elaboration et mise en œuvre d'un cadre de travail commun à l'ensemble des observatoires du Conseil Général et de ses satellites	P	Commande - 2009	en cours	mission plénière	
55	SEU	L'assistance et le conseil aux maires d'arrondissements en charge de la réalisation de l'aménagement des sites d'activités d'intérêt départemental inscrits dans le Plan de Revitalisation Economique (PRE)	P	Commande - 2009	en cours	au terme de la réalisation : 2012	D. LANGENBACH
56	SEU	Réalisation et co-gestion d'un suivi d'observation et de suivi économique départemental (tableaux de Bord de l'Economie)	P	Commande - 2010	en cours	mission plénière	P. RATEL
57	DGAHR	La participation et l'assistance aux services du Conseil Général à la conception et à la mise en œuvre du dispositif de veille stratégique et territoriale dans le Haut Rhin (production de documents d'information géographique à la demande sur différents sujets, aide aux réflexions d'aménagement du territoire...)	P	Commande - 2007 actualisation perpétuelle	en cours	mission plénière	
58	DAT	Suivi dans le temps des indicateurs regroupés et utilisés pour la commande des "Diagnostica des Territoires de vie"	P	commande 2010, suite à la commande des diagnostics "Territoires de Vie"	en cours	au terme de la réalisation : 2011	D. JOANNES COIGNARD
59	SAT	Assistance et conseil au CIGB dans le cadre de sa participation au projet ISA BASSEL 2020 et plus particulièrement au comité technique ISA.	P	Commande 2009, avancée en 2010	en cours	au terme de la réalisation : 2011	
60	SAT	Structuration et Alimentation d'une Base de Données "Accessibilité du Haut-Rhin Supérieur"	P	Commande - 2012	à décaler en 2012	au terme de la réalisation	S. FUCHS
61	SPA	Projet "3 Lund" - Accompagnement à la réflexion d'aménagement global	P	Commande - 2012	à décaler en 2012	au terme de la réalisation	S. HUSSOURG
62	SPA	Engagement d'une mission prospective pour le Département en matière d'aménagement - branche 1 "Aide à la conception"	P	Commande - 2012	au terme de la réalisation	au terme de la réalisation	S. HUSSOURG
63	SHST	Assistance et conseil pour la Révision & l'évaluation à travers le Plan Départemental de Habitat	A	Commande - 2012	à décaler en 2012	au terme de la réalisation	
64	SHST	Assistance à la préparation de la journée de Habitat	P	Commande - 2009	en cours	mission plénière	Y. THEPOT
65	SHST	Suivi de la démarche "Projet CI - Quartiers Incarnés"	P	Commande - 2009	en cours	au terme de la réalisation	

Mission du Conseil Général du Haut-Rhin confiée à l'ADAUHR dans le cadre d'une convention spécifique

(1)	de manière générale	Poursuite de la mise en œuvre et de la co-gestion du SIG départemental avec les services du Conseil Général	P	Convention SIG - délégué au 27 juin 2009	en cours - fait l'objet d'une convention particulière	mission plénière	
-----	---------------------	---	---	--	---	------------------	--

ANNEXE III

Analyse des données financières de l'ADAUHR pour l'exercice 2010 :

La présente analyse financière est effectuée à partir du compte de gestion, présentant le bilan et le compte de résultat.

L'agence assure l'assistance et le conseil gratuit aux collectivités territoriales et établissements publics (70 % de ses activités pour 2010) ; elle réalise également des prestations dans le service marchand (30 % de ses activités pour 2010).

En 2010, la subvention départementale s'élève à 2 100 000 €, inchangée depuis 2008, et représente 70 % des produits d'exploitation de l'agence.

Le chiffre d'affaires affiche une baisse de 46 000 € (soit - 5 %).

Les charges d'exploitation avant dotations représentent 84 % des recettes totales, contre 91 % en 2009.

Après une augmentation de 6 % en 2009, le total des charges d'exploitation diminue significativement en 2010 (- 246 000 €, soit - 8.5 %). Cette baisse s'explique essentiellement par la maîtrise des charges de personnel (- 220 000 € soit - 10 %), des achats et charges externes (- 20 000 € soit - 6 %) et des impôts et taxes (- 13 000 € soit - 7 %).

En conséquence, le résultat d'exploitation ressort à + 349 000 € par rapport à + 148 000 € en 2009, soit + 136 %.

Le résultat net, lui, s'établit à + 321 000 € (+ 103 000 € en 2009 soit + 212 %).

Sur le plan des flux financiers, la capacité d'autofinancement est renforcée : + 443 000 € (+ 218 000 € en 2009).

En terme de structure de bilan et des principaux indicateurs, les équilibres sont respectés et la situation financière reste saine.

Après couverture des dettes exigibles, l'actif réalisable et disponible (créances + trésorerie) s'élève à 1 365 000 € (1 082 000 € fin 2009).

La trésorerie est stable : 1 092 000 € (1 103 000 € en 2009) ce qui représente 5.2 mois de fonctionnement, hors dotations, comparé à 4.8 mois pour 2009.